



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 22 février 2021 à 18 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Période de questions
- 2 FINANCES
 - 2.1 Aucun
- 3 TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1 Aucun
- 4 GRAVIÈRES
 - 4.1 Aucun
- 5 URBANISME
 - 5.1 Aucun
- 6 DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE
 - 6.1 Aucun
- 7 LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE
 - 7.1 Aucun
- 8 FORÊT ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Aucun
- 9 RÈGLEMENTS & POLITIQUES
 - 9.1 Modifiant le règlement 281 concernant les taux de taxes pour l'année financière 2021
- 10 RAPPORT DES ÉLUS
 - 10.1 Aucun
- 11 INFORMATIONS
 - 11.1 Aucun
- 12 CORRESPONDANCES
 - 12.1 Aucun
- 13 VARIA
 - 13.1 Aucun
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 14.1 Aucun
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h.

2021-02-055 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

1.3 Période de questions

2. FINANCES

3. TRAVAUX PUBLICS

4. GRAVIÈRES



5. URBANISME

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

2021-02-056 9.1 Modifiant le règlement 281 concernant les taux de taxes pour l'année financière 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Trécesson a adopté un budget municipal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des



modifications dans la tarification des différentes taxes et compensations pour l'année fiscale 2021;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de l'adoption du règlement 2020-281;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement n° 2020-281 a été modifié;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE de tels taux se modifient selon les prescriptions des articles du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent de lecture la directrice générale et secrétaire-trésorière, car ils ont reçu copie dudit règlement et en ont pris connaissance;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité du Canton de Trécesson adopte le règlement 285 modifiant le règlement 281 concernant les taux de taxes pour l'année financière 2021.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

11. INFORMATIONS

12. CORRESPONDANCES

13. VARIA



14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-02-057 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 18 h 02.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 CM).